

# Master Cinéma et Audiovisuel Parcours Études cinématographiques

# 2023-2024

# Itinéraire « Pratique de réalisation » (M1 et M2)

Le parcours «Études cinématographiques » du master « Cinéma et audiovisuel » propose un itinéraire « **Pratique de réalisation ».** 

Cet itinéraire consiste en un atelier pratique organisé par les Ateliers Cinéma, et s'inscrit dans la continuité des enseignements pratiques de la licence, qui sont une spécificité de la formation en études cinématographiques à l'Université Paris Cité. Il permet de conjuguer la recherche au niveau master et une expérience pratique de réalisation.

L'Atelier se déroule sur les deux semestres et s'adresse en priorité aux étudiants.es qui souhaitent mener une réflexion sur la création cinématographique en s'impliquant dans la conception et la fabrication d'un film documentaire. Le principe est le suivant : un.e cinéaste propose à un groupe de quinze étudiants.es de s'initier aux enjeux et pratiques du cinéma documentaire, à travers un travail de réalisation cinématographique personnel.

# Programme 2023-2024

L'atelier 2023-2024 sera dirigé par la réalisatrice INA SEGHEZZI

La présentation complète et le calendrier de l'atelier seront consultables sur le site des Ateliers Cinéma d'ici la fin du mois de juin : <a href="https://u-paris.fr/lac/atelier-master/">https://u-paris.fr/lac/atelier-master/</a>

#### Dépôt des candidatures

L'itinéraire « **Pratique de réalisation** » est **sélectif et limité à 15 étudiant.e.s qui ont déjà été initié.es aux pratiques de la réalisation audiovisuelle** au cours de leur cursus, à l'Université Paris Cité ou dans une autre université.

# L'appel à candidatures est désormais ouvert pour l'année universitaire 2023-2024

- aux étudiant.e.s ayant validé leur licence Cinéma à l'Université Paris Cité en 2023.
- aux étudiant.e.s extérieur.e.s ayant été admis.es en M1 ou M2 parcours « Etudes cinématographiques » à l'Université Paris Cité.

Pour faire acte de candidature, il faut être autorisé à s'inscrire administrativement en master.

Et déposer un dossier de candidature, composé de :

- un certificat de scolarité
- votre projet de mémoire
- une lettre expliquant votre motivation pour le choix de l'Atelier « Pratique de réalisation »,
- un CV détaillé faisant état de vos expériences antérieures dans le domaine de la pratique cinématographique, ainsi que les résultats obtenus au cours de la licence (matières générales + enseignements pratiques).

Vous vous engagerez, par cette candidature, à suivre tous les travaux de l'atelier.

### Validation

En M1 : l'Atelier pratique de réalisation a lieu au premier et au second semestre. Il est validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M1 inscrit.e à l'atelier aura donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 3 séminaires théoriques au choix + le cours de M1 (au choix, voir brochure) et les UE de langues.

**En M2:** l'atelier est également validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M2 inscrit.e à l'atelier aura donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 2 séminaires théoriques au choix + l'UE « groupe de recherche » et les UE de langues.

ATTENTION: en M1 comme en M2, les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'atelier ne peuvent pas valider de stage en lieu et place d'un séminaire ou d'une partie de l'atelier. Ils ne pourront suivre et valider que des stages hors cursus.

#### Envoi des dossiers de candidatures

La date limite pour le dépôt des dossiers (papier ou informatique) est :

## le vendredi 8 septembre 2023

Les dossiers complets doivent être envoyés par voie électronique ou par courrier à :

Catherine Ermakoff, responsable des Ateliers Cinéma: ateliers.cinema@univ-paris-diderot.fr

Université Paris Cité

Ateliers Cinéma - Bâtiment Grands Moulins- Bureau 676 C

UFR Lettres, Arts, Cinéma - Case 7010 5, rue Thomas Mann 75205 PARIS CEDEX 13

Tél.: 01 57 27 63 66

Les étudiants seront informés des résultats le mardi 12 septembre 2023